

**TOUS
LES SECTEURS**

LES ALLERGIES

Quelques
références

L'**allergie** est une réaction après contact avec des substances. Elle peut être aérienne (nez, bronche, yeux), alimentaire, médicamenteuse ou professionnelle

L'**allergie** est une réaction indésirable de l'organisme à des agents chimiques, physiques ou biologiques généralement inoffensifs pour la plupart des gens.

SPÉCIALITÉS OU CHAMPS À RISQUE :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| ◇ Mécaniciens | ◇ Ébénistes et menuisiers |
| ◇ Travailleurs de la construction | ◇ Cuisiniers et traiteurs |
| ◇ Techniciens en dentisterie | ◇ Électriciens |
| ◇ Coiffeurs | ◇ Personnel médical |

Étapes

- Recevoir ou donner les premiers soins.
- Administrer les médicaments si prescrits (ÉPIPEN).
- Faire transporter à l'hôpital si nécessaire.
- Remplir la *Déclaration d'accident de travail* de la CSMB. Si la cause est reliée au travail (Lien Internet).
- Monter son dossier en conservant tous les formulaires, lettres, papiers, factures de soins ou de médicaments.

SUIVI DES SITUATIONS :

Louis-Philippe Foisy, SEOM
514 637-3548 poste 268
lp.foisy@seom.qc.ca